

Permanence

Rémy RONVEL
Secrétaire national
PASTEL – DDT 87
22, rue des pénitents blancs
87032 Limoges cedex
remy.ronvel@i-carre.net
tel : 05 55 12 94 73

membres du bureau :

Françoise PICAUT
@hautes-pyrenees.gouv.fr
tel : 05 62 51 41 26

Laurence POTIER
trésorière
@developpement-durable.gouv.fr
tel : 02 99 33 42 83

Alexia CURCI
Trésorière adj.
@developpement-durable.gouv.fr
Tel : 02 99 33 44 95

Pascal MOUSSU
@developpement-durable.gouv.fr
tel : 05 62 14 39 15

UPSAE a saisi la DRH aux fins de faire le point sur les groupes de travail liés pour le premier à la PFR qui sera mise en place pour les SAE dès 2011 et pour le second au chantier statutaire des "B-type" (SAE, inspecteurs des permis de conduire, contrôleurs des transports terrestres et contrôleurs des affaires maritimes), ce dernier groupe de travail devant se réunir dans le courant de l'automne, promesse faite par la DRH suite à notre mouvement de mécontentement lors de la CAP des SAE de mars 2010.

Ces deux chantiers sont pour UPSAE plus qu'indispensables pour discuter et négocier notamment :

- tous les points exigés dans le rapport d'UPSAE, rapport unique sur les SAE dans les annales des SAE de notre ministère et qualifié de remarquable par la DRH à qui il a été remis en mars 2010 ;
- la fusion des corps au sein de la filière administrative de la catégorie B pour les SAE ne souffrent d'aucune perte ;
- la mise en place du Nouvel Espace Statutaire (NES) dès la fusion des corps aboutie ou à défaut au 1er janvier 2012 ;
- pour défendre nos particularités au sein du MEEDDM face au décret interministériel du 19 mars portant statut des SA qui ne nous reconnaît pas dans nos fonctions actuelles et nos valeurs qui ne sont plus à démontrer ;
- des cotations de postes et des modalités de maintien de rémunération pour les SAE au-delà de une année comme c'est les cas pour les attachés du MEEDDM alors que ceux du MAAP ont obtenu une garantie de maintien durant 3 années.

Aux termes de la réponse faite par SG/DRH/SGP/ATET le 15 septembre dernier :

- d'une part, le chantier PFR, qui sera piloté au sein de la DRH par le département des études et des rémunérations (DERR), pourrait être lancé vraisemblablement en octobre prochain ;
- d'autre part, le chantier statutaire pourrait être lancé parallèlement, après l'arbitrage du nouveau SG¹ sur le périmètre de fusion avec les corps de contrôle, la décision devant être prise très prochainement."

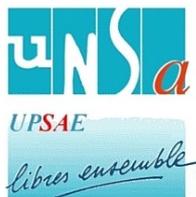
Ces retards, maintes fois dénoncés par UPSAE, empêchent tout début de travail cohérent et serein tant sur la PFR qui sera applicable aux SAE dès janvier 2011, que sur le Nouvel espace statutaire (NES) et ses rares « bénéfiques » en terme de rémunération grâce aux reclassements.

le secrétaire national UNSA - UPSAE
Rémy RONVEL

¹ Pour mémoire, Jean-François Monteils a été nommé en Conseil des ministres le 24 juin dernier, Secrétaire général du MEEDDM en lieu et place de M. Lallement qui a pris d'autres fonctions après seulement une année au poste de SG.

Pour votre information, Monsieur Jean-François Monteils (45 ans) est diplômé de l'IEP de Paris, diplômé de l'Institut national des langues orientales, et un ancien élève de l'ENA (promotion Léon Gambetta). Depuis 2007, il travaillait au cabinet de François Fillon comme conseiller pour la réforme de l'Etat, puis conseiller pour le développement durable, la recherche et l'industrie.

Seules les cotisations des adhérents assurent la vie du syndicat qui vous défend et
UPSAE n'augmente pas ses cotisations annuelles en 2010 !



Union
Professionnelle
Secrétaires
Administratifs
Ecologie

BULLETIN d'ADHESION 2010

NOM : PRENOM : GRADE :

Fonction :

Service :

Adresse Professionnelle :

Adresse Personnelle :

Tél. : FAX :

E-mail :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous, accompagné du chèque d'un montant annuel de 30€ pour une première adhésion
(48€ pour un renouvellement) libellé à l'ordre d'UPSAE

DREAL Bretagne/SCEAL/AUL/GOUV à l'attention personnelle et confidentielle de Laurence POTIER
L'Armorique 10 rue Maurice Fabre - CS 96515 - 35065 Rennes cedex
Un reçu fiscal vous sera alors délivré vous permettant de déduire, sous conditions, 66% de votre cotisation

Cadre réservé à UPSAE
Bulletin reçu le : reçu fiscal transmis le :



REDUCTION D'IMPOTS

Cher adhérent,

Si vous êtes imposable, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt si vous faites parti d'un syndicat de salariés ou de fonctionnaires, du secteur privé ou public. La réduction d'impôt s'applique aux salariés, aux fonctionnaires mais également aux retraités, si ces derniers continuent d'adhérer à un syndicat.

En revanche, elle ne s'appliquera pas si vous avez déjà déduit les cotisations que vous versez, en cas d'option pour la déduction de vos frais réels.

Quel est le montant de cette réduction d'impôt ?

Le montant de cette réduction d'impôt s'élève à 66% des cotisations versées sur l'année, dans la limite de 1% du montant des traitements, des salaires, des pensions et des rentes viagères à titre gratuit perçus sur l'année et diminués des cotisations sociales déductibles.

Lorsque vous faites votre déclaration, n'oubliez pas de joindre un reçu du syndicat indiquant la somme des cotisations versées et la date de ce paiement, sauf si vous déclarez vos revenus par internet auquel cas il vous faut conserver le reçu pour répondre à toute demande de l'administration.

En cotisant : 48 € ou 30 €
vosre réduction d'impôt est de : 31 € ou 19 €
vous n'aurez donc dépensé que 17€ ou 11€

Syndicalement,

références :

article 199 quater C du code général des impôts - article 35 de la loi de finances rectificative pour 2004 (n° 2004-1485 du 30 décembre 2004)

Union
Professionnelle des
Secrétaires
Administratifs
Ecologie



Rémy RONVEL
Secrétaire National

à nouveau monde, nouveau syndicalisme !



immeuble PASTEL
DDT 87
22, rue des Pénitents Blancs
87032 Limoges cedex